



Mode d'emploi

Outil "TIC" V6.14

(Tableau d'Introduction à la Comptabilité analytique)

Contacts : Gaëlle Quily
gaelle.quily@ars.sante.fr

- Avant-propos P. 4
- Avant de commencer l'utilisation du « TIC » P. 5
- Les définitions des termes de l'outil (BC, BCA, PCS, AA) P. 6
- Schéma de réalisation du tableau des CDN (Charges Directes Nettes) — P. 7
- Le chargement des données :
 - Le périmètre des Balances Comptables (BC) P. 8
 - Le périmètre des Balances Comptables Analytiques (BCA) P. 9
 - Onglet 1.1 et 1.2 : import des fichiers source BC et BCA charges P.10 à P.12
 - Onglet 1.3 : vérification des écarts entre BC et BCA Charges P.13 à P.15
 - Onglet 2.1 et 2.2 : import des fichiers source BC et BCA produits P.16 et P.17
 - Onglet 2.3 : vérification des écarts entre BC et BCA produits P.18
- Onglet 3 : La Balance Comptable Analytique Totale Normée P.19 à P.22
- Onglet 4 : Le lien UF-SA P.23 à P.27

- **Le tableau théorique des Charges Directes Nettes du RTC**
 - Onglet 5.1 : le passage depuis l'onglet 4 a créé automatiquement la structure du tableau des CDN du RTC _____ P.28
 - Onglet 5.1 : l'application des règles de gestion du PCS _____ P.29
 - Onglet 5.1 : les montants à retraiter _____ P.30
 - Onglet 5.1 : la gestion du signe des comptes de produits _____ P. 31
 - Onglet 5.1 : le passage à l'onglet 6.1 pour réaliser le tableau réel des CDN du RTC _____ P. 32
- **Le tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC**
 - Onglet 6.1 : le tableau réel des CDN du RTC _____ P. 33
 - Onglet 6.1 : 1ère phase, la gestion des montants à retraiter _____ P. 34 à P.38
 - Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels _____ P. 39 à P.42
 - Onglet 6.1 : 3ème phase, les points de vigilance _____ P. 43 et P.44
- **Annexes**
 - Annexe 1 : Alimentation des onglets du RTC _____ P. 45
 - Annexe 2 : Comment remettre l'outil à zéro _____ P. 46
 - Annexe 3 : La gestion des « bugs » connus _____ P. 47
 - Annexe 4 : Références et contacts _____ P. 48

➤ Rappels sur le Tableau Analytique Commun (TAC) :

- Définition : état qui résulte de l'application, à la balance comptable analytique, des règles d'affectation des charges et des recettes de titre 3 (T3) du Plan Comptable Simplifié (PCS) sur chacune des Sections d'Analyse (SA)
- Le TAC est une nouveauté issue du guide de comptabilité analytique hospitalière (CAH) de 2011
- Son périmètre couvre l'ensemble des comptes de résultat : principal et annexes

➤ Objectifs de l'outil TIC :

- Proposer aux ES un outil facilitant la construction du TAC dans l'optique de produire le RTC (dont le périmètre se limite au budget principal).
- C'est également un outil qui se veut pédagogique et permet de s'approprier la logique de cet exercice de comptabilité analytique
- Il a été mis à jour des nouveautés du RTC 2014

- Les formats d'Excel compatibles avec l'utilisation du « TIC » sont ceux de **2003, 2007 et 2010**
- **Activer les macros** sur le PC en baissant le niveau de sécurité
 - Pour Excel 2003, aller dans:
 - Outils
 - Macro
 - Sécurité des macros
 - Mettre le niveau de sécurité le plus faible
 - Pour Excel 2007 et 2010, aller dans :
 - Option Excel
 - Centre de gestion de la confidentialité
 - Paramètres du centre de gestion de la confidentialité
 - Paramètre des macros
 - Activer toutes les macros
- Préparer **les fichiers sources** BC et BCA Charges et Produits en format Excel (cf pages 8 et 9)

- **La Balance Comptable (BC) :**
 - Il s'agit du détail de chaque montant des comptes de charges (classe 6) et de produits (classe 7) pour l'année traitée.
 - La BC peut être uniquement celle du budget H, ou bien la BC consolidée contenant tous les budgets, une lettre budgétaire permettant de dissocier les montants par compte pour chaque budget. Dans cette version du TIC à vocation RTC, seul le budget H sera traité.

- **La Balance Comptable Analytique (BCA) :**
 - On trouvera ici les comptes et les montants de la BC qui auront été répartis dans les différentes UF qui ont porté cette charge dans l'année étudiée.

- **Le Plan Comptable Simplifié (PCS) :**
 - Cela correspond à la liste des comptes du plan comptable général (+ ou - détaillée selon les comptes) assortis pour chacun d'entre eux d'une règle d'imputation à appliquer pour la mise en œuvre d'une CAH
 - Le PCS utilisé dans le TIC est celui généré par l'ATIH pour le RTC

- **Arbre Analytique (AA) :**
 - Il décrit les sections d'analyse en précisant le N° de la SA, son libellé et son rattachement à une famille de SA (LGG, MT, Clinique...)
 - Dans TIC nous avons utilisé l'arbre analytique du RTC 2014 (AARTC)

Le schéma de réalisation du Tableau des CDN pour le RTC



Etapes de vérifications des données

Les charges

1.1 – BC charges		1.2 – BCA charges		
IMPORT		IMPORT		
Cptes	Montants	Cptes	UF	Montants
6011	1000€	6011	UF1	500€
6012-1	500€	6011	UF2	200€
6012-2	2000€	6011	UF4	300€
60211	1500€	6012-1	UF1	500€
...	...	6012-2	UF3	2000€
		60211	UF4	1500€
	

1.3 – Ecarts BC – BCA charges

AUTO	
Cptes	Montants
6011	1000€
6012-1	500€
6012-2	2000€
60211	1500€
...	...

Les produits

2.2 – BCA produits			2.1 – BC produits	
IMPORT			IMPORT	
Cptes	UF	Montants	Cptes	Montants
6011	UF1	500€	701	1000€
6011	UF2	200€	7022	500€
6011	UF4	300€	7023	2000€
6012-1	UF1	500€	703	1500€
6012-2	UF3	2000€
60211	UF4	1500€
...

2.3 – Ecarts BC – BCA produits

AUTO	
Cptes	Montants
6011	1000€
6012-1	500€
6012-2	2000€
60211	1500€
...	...

Etapes de réalisation du tableau des CDN du RTC à partir des données validées

BCA charges validée **BCA produits validée**

3 – BCA totale normalisée

AUTO		
Cptes PCS	UF	Montants
6011	UF1	500€
6011	UF2	200€
6011	UF4	300€
6012	UF1	500€
6012	UF3	2000€
60211	UF4	1500€
...

4 – Liens UF-AAC-RTC

AUTO	SAISIE	AUTO
UF	SA/AAC	SA/AARTC
UF1	SA2/AAC	SA3/AARTC
UF2	SA2/AAC	SA1/AARTC
UF3	SA1/AAC	SA1/AARTC
UF4	SA3/AAC	SA2/AARTC
...

5.1 – Tab CDN théo. pour RTC

AUTO				
SA/AARTC	SA1	SA2	SA3	...
Cptes PCS				
6011				
6012				
60211				
...				

6.1 – Tab CDN réel pour RTC

AUTO				
SA/AARTC	SA1	SA2	SA3	...
Cptes PCS				
6011				
6012				
60211				
...				

Format attendu pour les BC

Lettre budg.	N° compte	Libellé compte	Montant
H	60215	Produits sanguins	4 890 000,00 €
H	60224	Fournitures pour laboratoires	4 568 345,78 €
H	6066	Fournitures médicales	329 395,45 €
H	61112	Imagerie médicale	1 005 600,23 €
H	62114	Personnel intérimaire : personnel paramédical	456 978,34 €
....

Le périmètre des éléments à intégrer dans la BC :

- La lettre clé budgétaire du compte (pour mémoire : le périmètre du RTC est le budget H)
- Les comptes de classe 6 pour la BC charges, avec soit (l'un ou l'autre) :
 - Les comptes 602 (achats) et 603 (variation de stock, en + si débiteur, en – si créditeur)
 - Les comptes 942 (consommations)
- Les comptes de classe 7 mais uniquement de titre 3 pour la BC produits
- Le libellé du compte tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le montant annuel du compte

Format attendu pour les BCA

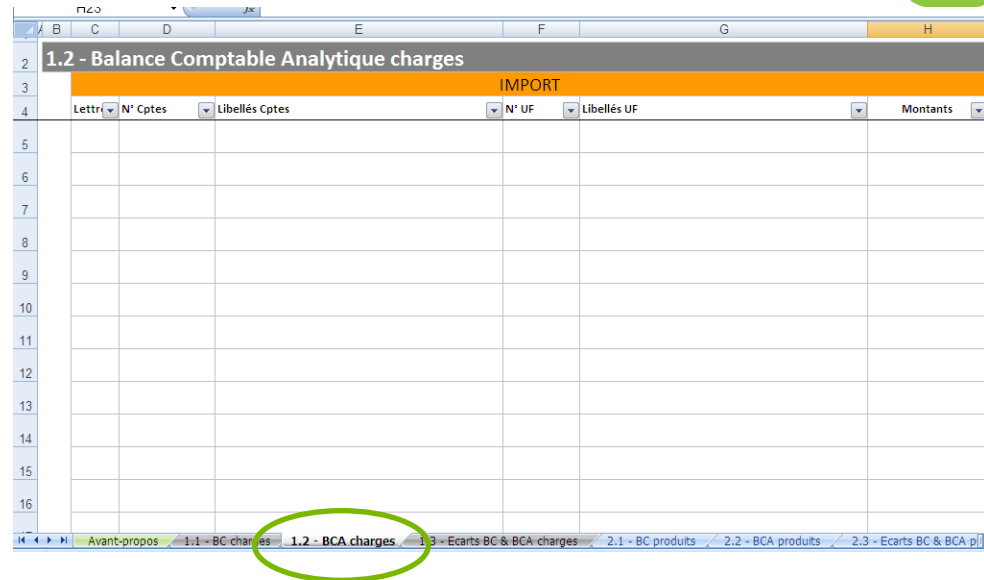
Lettre budg.	N° compte	Libellé compte	N° UF	Libellé UF	Montant
H	642	Rémunérat° du PM	2810	Hospi Neurologie	167 000,00 €
H	642	Rémunérat° du PM	2830	Hospi Orthopédie	302 569,00 €
H	642	Rémunérat° du PM	2850	Hospi Obstetrique	1 614 535,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2810	Hospi Neurologie	600 000,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2830	Hospi Orthopédie	345 200,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2850	Hospi Obstetrique	780 000,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	4601	Biochimie	89 000,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	4650	Anapath	45 320,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	2810	Hospi Neurologie	52 190,00 €
...

Le périmètre des éléments à intégrer dans la BCA :

- La lettre clé budgétaire du compte (pour mémoire : le périmètre du RTC est le budget H)
- Les comptes de classe 6 pour la BCA charges, avec, soit (l'un ou l'autre) :
 - Les comptes de consommation en 942
 - Si l'établissement n'a pas de comptes de consommation, il pourra renseigner ses comptes d'achat (602) et de variation de stock (603) par UF
- Les comptes de classe 7 mais uniquement de titre 3 pour la BCA produits
- Le libellé du compte tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le N° de l'UF et le libellé de l'UF tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le montant annuel du compte

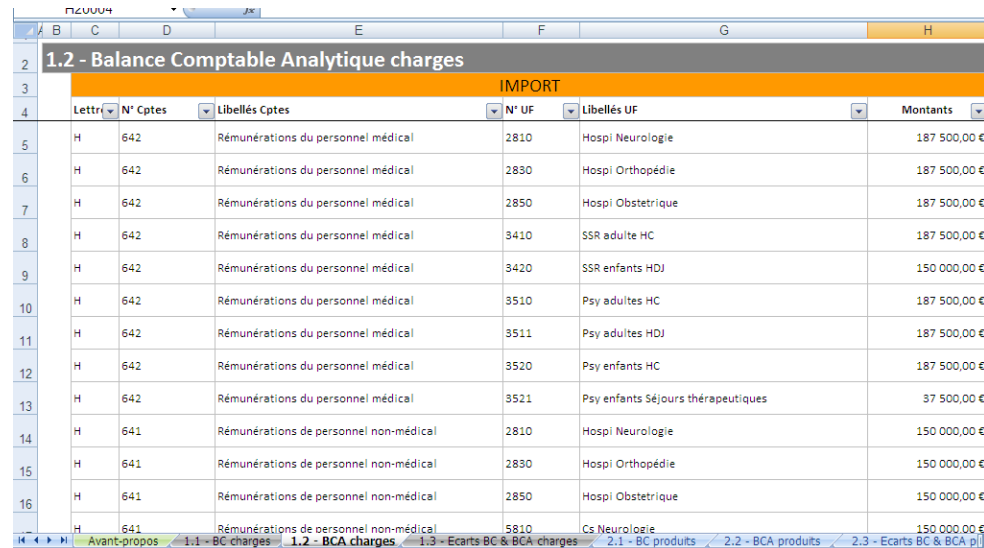
Onglet 1.2 : Import des données de la BCA charges

➤ BCA Charges **avant** l'import des données



Lettré	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants

➤ BCA Charges **après** un copier-coller des valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés au format attendu



Lettré	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants
H	642	Rémunérations du personnel médical	2810	Hospit Neurologie	187 500,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	2830	Hospit Orthopédie	187 500,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	2850	Hospit Obstétrique	187 500,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	3410	SSR adulte HC	187 500,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	3420	SSR enfants HDJ	150 000,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	3510	Psy adultes HC	187 500,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	3511	Psy adultes HDJ	187 500,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	3520	Psy enfants HC	187 500,00 €
H	642	Rémunérations du personnel médical	3521	Psy enfants Séjours thérapeutiques	37 500,00 €
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	2810	Hospit Neurologie	150 000,00 €
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	2830	Hospit Orthopédie	150 000,00 €
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	2850	Hospit Obstétrique	150 000,00 €
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	2810	Cs Neurologie	150 000,00 €

Point d'attention pour les onglets d'import

- Il est impératif que les différents onglets d'import ne comportent pas de ligne vide entre les données (cf. exemple ci-dessous)

Format de fichier source **NON OK**

À cause de la ligne vide

2	1.1 - Balance Comptable charges			
3	IMPORT			
4	Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants
5	H	642	Rémunérations du personnel médical	1 500 000,00 €
6	H	641	Rémunérations de personnel non-médical	3 000 000,00 €
7	H	60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	4 589 000,00 €
8	H	60224	Fournitures pour laboratoires	680 000,00 €
9	H	60225	Fournitures d'imagerie médicale	760 234,00 €
10	H	6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	327 890,00 €
11	H	6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie	1 200 450,00 €
12	H	6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation	2 354 800,00 €
13				
14	H	6611	Intérêts des emprunts et dettes	789 000,00 €
15	H	6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)	1 350 000,00 €
16	H	681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	34 000,00 €

Format de fichier source **OK**

2	1.1 - Balance Comptable charges			
3	IMPORT			
4	Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants
5	H	642	Rémunérations du personnel médical	1 500 000,00 €
6	H	641	Rémunérations de personnel non-médical	3 000 000,00 €
7	H	60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	4 589 000,00 €
8	H	60224	Fournitures pour laboratoires	680 000,00 €
9	H	60225	Fournitures d'imagerie médicale	760 234,00 €
10	H	6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	327 890,00 €
11	H	6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie	1 200 450,00 €
12	H	6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation	2 354 800,00 €
13	H	6285	Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif	45 000,00 €
14	H	6611	Intérêts des emprunts et dettes	789 000,00 €
15	H	6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)	1 350 000,00 €
16	H	681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	34 000,00 €

➡ Attention : Vérifiez toujours que les formats d'import sont conformes avant de lancer les étapes suivantes

Onglet 1.3 : Comment faire fonctionner cet onglet?

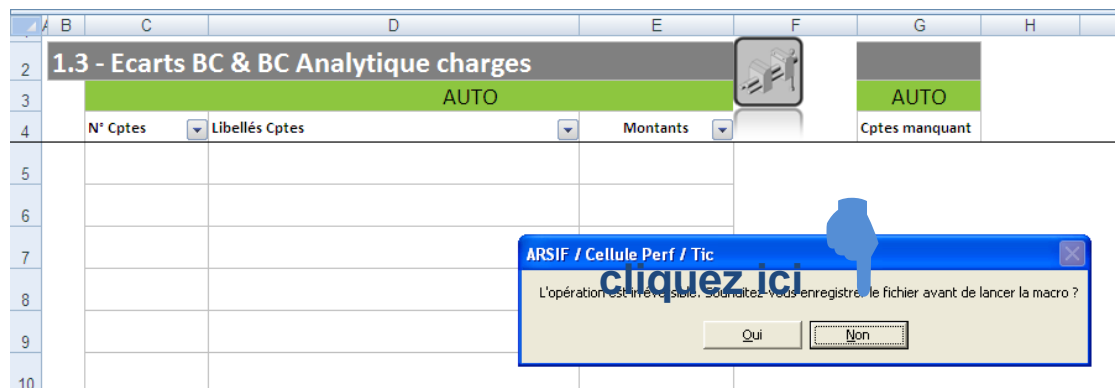
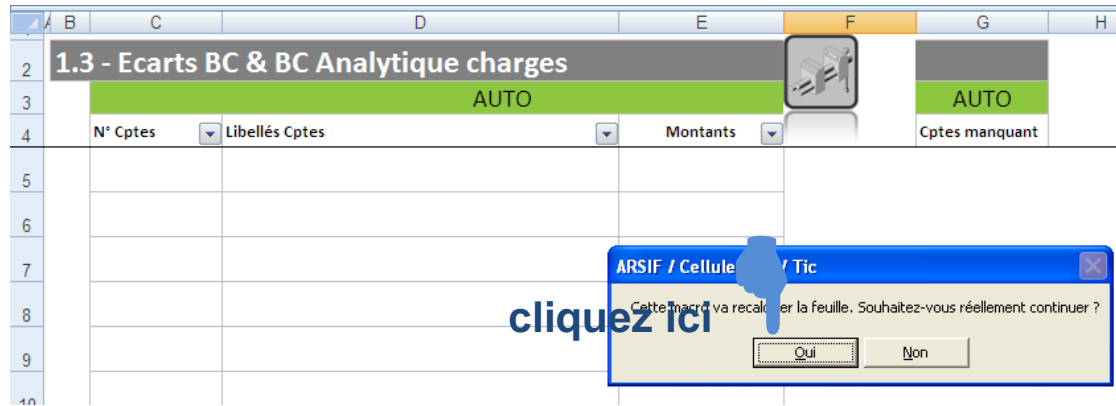
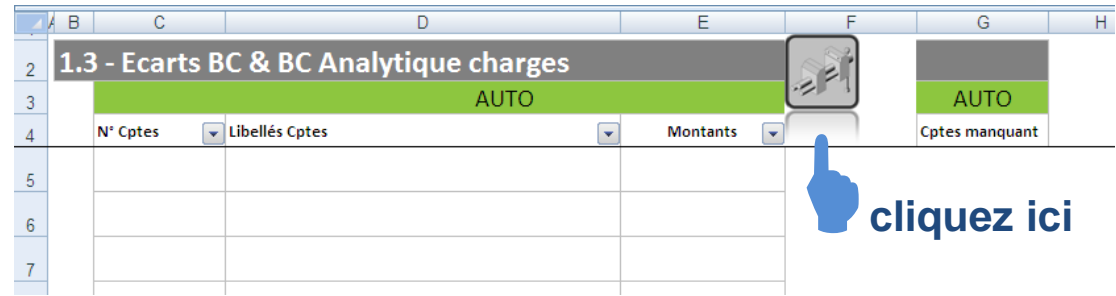
1. En cliquant sur le bouton



2. L'outil va vous proposer le lancement de la macro qui va effectuer les contrôles entre BC et BCA charges, vous cliquez sur oui

3. Puis cliquez sur non pour ne pas enregistrer systématiquement l'étape, cela alourdirait le traitement.

A la fin de ces 3 phases, les contrôles vont être lancés...



➔ **Attention** : il ne faut pas passer aux étapes suivantes si l'onglet 1.3 contient encore des erreurs ou des comptes manquants

➤ Pour **solutionner les problèmes**, les travaux de modification des comptes (ajout, suppression) ou des montants doivent être réalisés directement dans la BC ou la BCA charges. Vous pouvez modifier les données dans les fichiers sources, en recommençant ensuite le copier-coller valeur, ou directement dans les onglets 1.1 et 1.2.

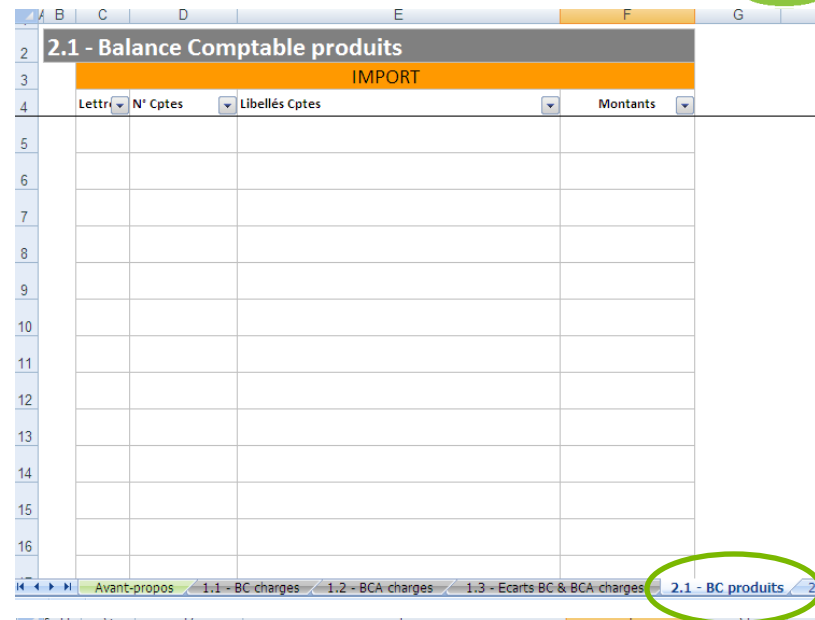
NB : n'oubliez pas quand vous réalisez des modifications que les onglets d'import 1.1 et 1.2 ne doivent pas contenir de ligne vide.

➤ **Après avoir réalisé les changements** nécessaires dans les onglet 1.1 et 1.2, vous devez de nouveau vérifier les écarts entre BC et BCA nouvellement modifiées en relançant l'étape 1.3

Ces manipulations devront être recommencées jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'erreur repérées dans l'onglet 1.3

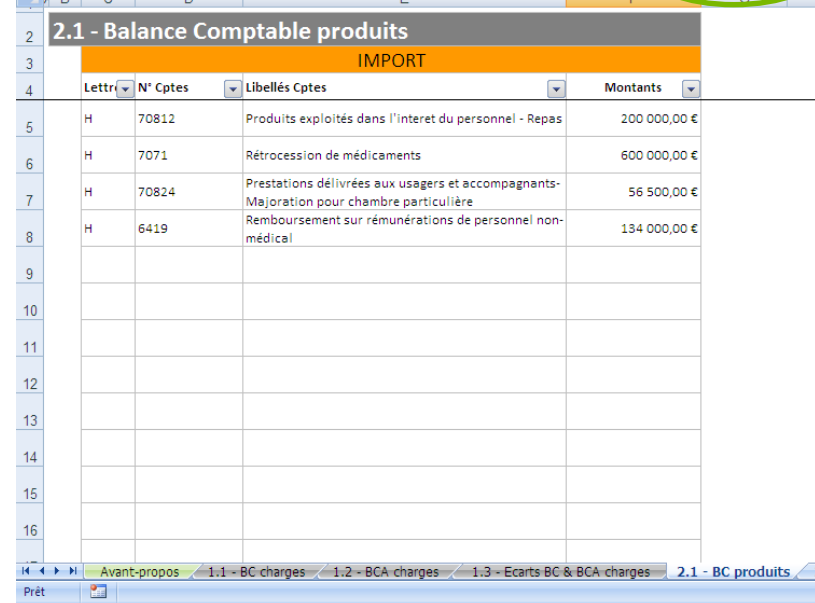
Onglet 2.1 : Import des données de la BC produits

➤ BC Produits **avant** l'import des données



Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants

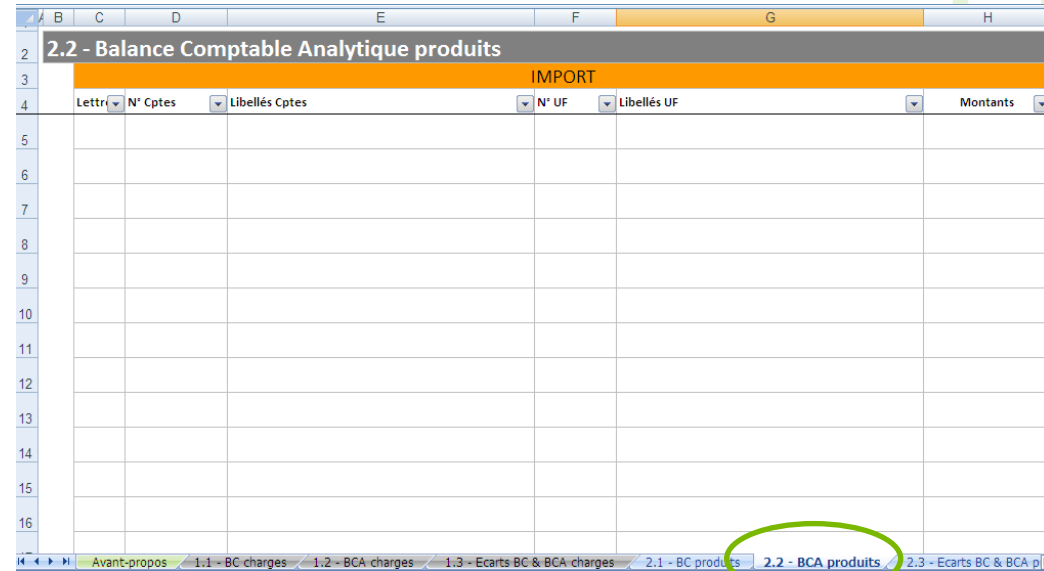
➤ BC Produits **après** un copier-coller des valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés au format attendu



Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants
H	70812	Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas	200 000,00 €
H	7071	Rétrocession de médicaments	600 000,00 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants- Majoration pour chambre particulière	56 500,00 €
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	134 000,00 €

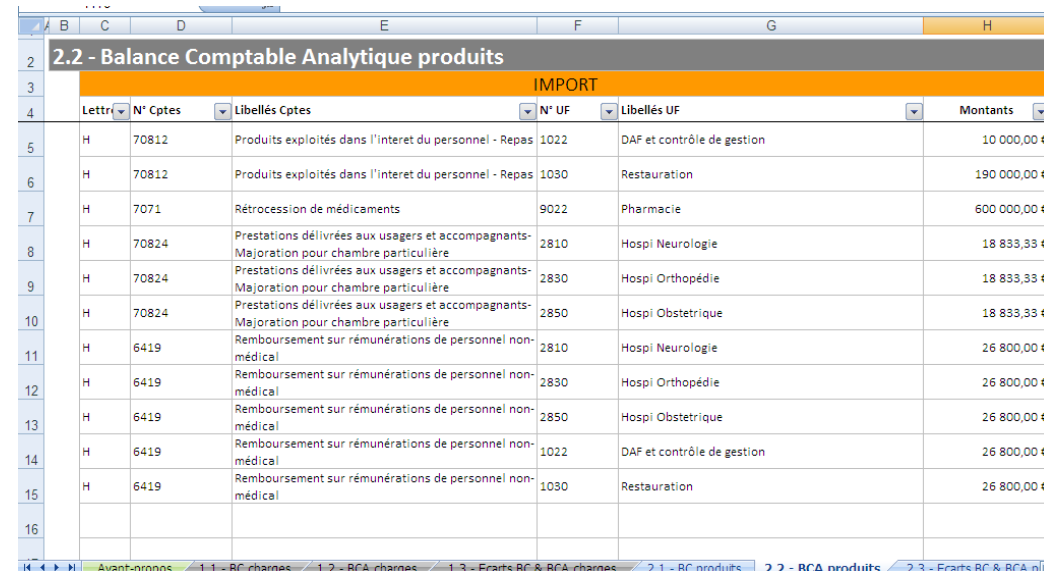
Onglet 2.2 : Import des données de la BCA produits

➤ BCA Produits **avant** l'import des données



2.2 - Balance Comptable Analytique produits						
IMPORT						
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants	

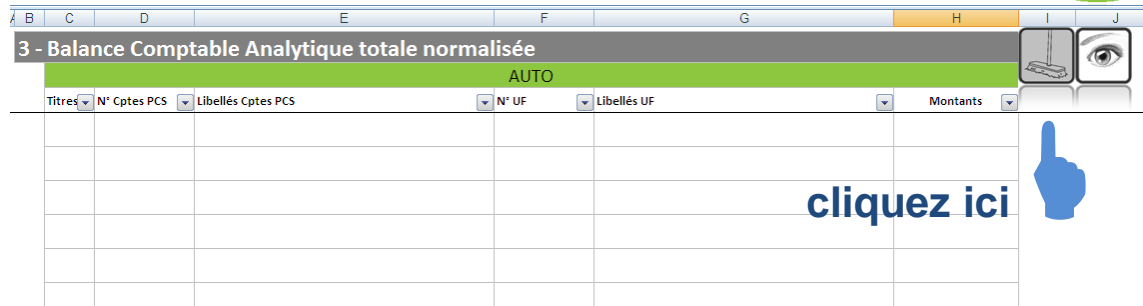
➤ BCA Produits **après** un copier-coller des valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés au format attendu



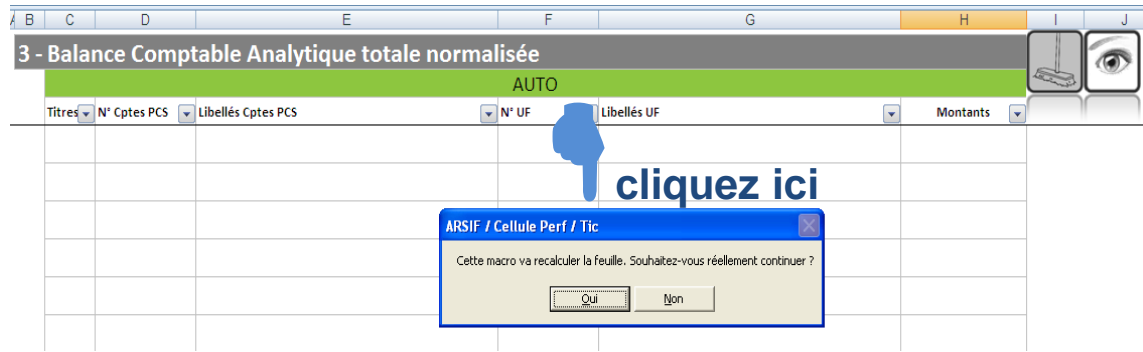
2.2 - Balance Comptable Analytique produits						
IMPORT						
Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants	
H	70812	Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas	1022	DAF et contrôle de gestion	10 000,00 €	
H	70812	Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas	1030	Restauration	190 000,00 €	
H	7071	Rétrocession de médicaments	9022	Pharmacie	600 000,00 €	
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants- Majoration pour chambre particulière	2810	Hospi Neurologie	18 833,33 €	
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants- Majoration pour chambre particulière	2830	Hospi Orthopédie	18 833,33 €	
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants- Majoration pour chambre particulière	2850	Hospi Obstetrique	18 833,33 €	
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2810	Hospi Neurologie	26 800,00 €	
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2830	Hospi Orthopédie	26 800,00 €	
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2850	Hospi Obstetrique	26 800,00 €	
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	1022	DAF et contrôle de gestion	26 800,00 €	
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	1030	Restauration	26 800,00 €	

Onglet 3 : Création de la BCA totale normée

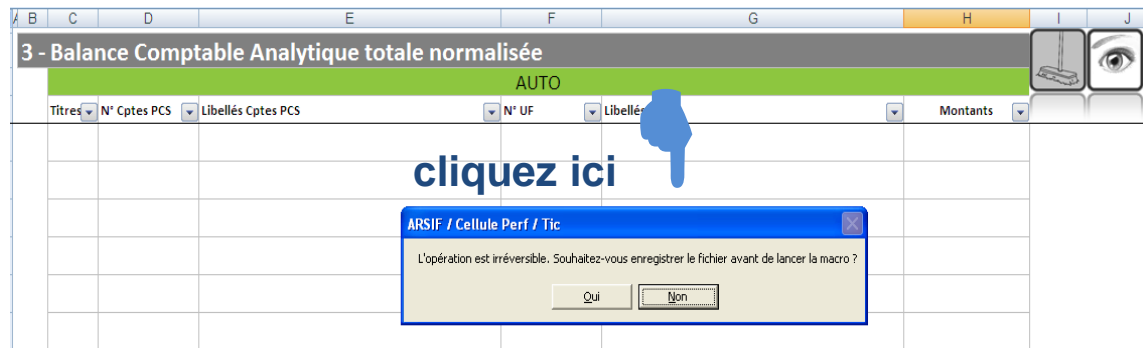
1. En cliquant sur le bouton



2. L'outil va vous proposer le lancement de la macro qui va créer la BCA total normée à partir des BCA charges et produits validées précédemment : vous **cliquez sur oui**



3. Puis **cliquez sur non** pour ne pas enregistrer systématiquement l'étape, cela alourdirait le traitement.



A la fin de ces 3 phases, vous obtenez la **BCA totale normée**

Onglet 3 : Création de la BCA totale normée (suite)

A la suite du lancement de la macro, la BCA totale normée est créée automatiquement.

Il s'agit ici de regrouper dans un seul fichier, qui sera notre base définitive et validée de travail, les BCA charges et produits validées par les étapes précédentes.


3 - Balance Comptable Analytique totale normée						
AUTO						
Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants	
3	H6012	A caractère hôtelier et général	6667	médecine	1 000,00 €	
3	H6012	A caractère hôtelier et général	2222	FINANCES	2 000,00 €	
3	H6012	A caractère hôtelier et général	1112	réa	3 000,00 €	
2	H6011	A caractère médical et pharmaceutique	6667	médecine	1 000,00 €	
2	H6011	A caractère médical et pharmaceutique	2222	FINANCES	2 000,00 €	
2	H6011	A caractère médical et pharmaceutique	1112	réa	3 000,00 €	
1PNM	H63341	Participation des employeurs à l'effort de construction (spécificité ESPIC) pour la PNM	2222	FINANCES	1 000 000,00 €	
1PNM	H6335	fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	1112	réa	800 000,00 €	
P3	H70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Téléphone	1113	réa	7,00 €	

On parle de BCA totale **normée ou normalisée**, car l'outil normalise les comptes internes importés par l'établissement dans les onglets 1.2 et 2.2 afin de les rendre compatibles avec le PCS. Il recherche automatiquement pour chaque compte interne absent du PCS le compte racine le plus proche afin qu'on puisse ensuite appliquer systématiquement la règle de gestion du compte. Ces modifications sont indiquées par un commentaire à chaque fois (cf. exemple ci-joint) et ne nécessite pas d'intervention de votre part.

3 - Balance Comptable Analytique totale normée						
AUTO						
Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants	
2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	3101	MAGASIN PHARMACIE	10 541 200,68 €	
2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9121	IFSI INFIRMIERES	864,92 €	
2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9161	EHPAD BATIMENT VERT 3	18 726,65 €	
2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9162	EHPAD BATIMENT VERT 2	22 047,62 €	
2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9179	EHPAD BATIMENT BLANC SECTEUR 2	2,52 €	
2	H60211	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9180	EHPAD BATIMENT BLANC SECTEUR 1	45 260,42 €	
2	H60212	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	3101	MAGASIN PHARMACIE	11 166 413,49 €	
2	H60212	SPECIAL.PHARM.AV.AMM NON MENTION./LISTE	9161	EHPAD BATIMENT VERT 3		


Le numéro d'origine de ce compte dans 1.2 - BCA charges est H602120

Onglet 3 : les contrôles de la BCA totale normée (suite)

Avant de passer à l'onglet suivant, il faut vérifier que tous les montants et les comptes sont valides. Les cases problématiques sont indiquées en fond rouge et en cliquant sur le bouton  on trouve automatiquement la ou les erreurs qui sont toutes assorties d'un commentaire.


3 - Balance Comptable Analytique totale normée

AUTO					
Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
	H62181	PERS. EXT A L'ETABLISSEMENT AUTRES - PNM	13	DIR PROJETS PERFORMANCES ET ORGANISATION	22 345,28 €
	H62181	PE NT AUTRES - PNM	30	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
	H62181	PE NT AUTRES - PNM	40	DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE	
	H62181	PERS. EXT A L'ETABLISSEMENT AUTRES - PNM	2052	STERILISATION	

 cliquez ici

Aucune correspondance n'a été trouvée pour ce compte dans A.1 - PCS charges

➡ Les problèmes sont à corriger dans les onglets d'import (onglets 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2), et il faut ensuite relancer les onglets 1.3, 2.3 et 3. Il faut refaire la même chose tant que l'onglet 3 affiche encore des problèmes.

Si en cliquant sur le bouton  aucune erreur n'est détectée, le commentaire suivant apparaîtra et vous pourrez passer à la réalisation de l'onglet 4.

3 - Balance Comptable Analytique totale normée

AUTO					
Titre	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
3	H6012	A caractère hôtelier et général	6667	médecine	1 000,00 €
3	H6012	A caractère hôtelier et général	2222	FINANCES	2 000,00 €
3	H6012	A caractère hôtelier et général	1112		3 000,00 €
2	H6011	A caractère médical et pharmaceutique	6667		1 000,00 €
2	H6011	A caractère médical et pharmaceutique	2222		2 000,00 €
2	H6011	A caractère médical et pharmaceutique	1112		3 000,00 €
1PNM	H63341	Participation des employeurs à l'effort de construction (spécificité ESPIC) pour la PNM	2222	FINANCES	1 000 000,00 €
1PNM	H6335	Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	1112	réa	800 000,00 €
P3	H70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants...	1113	réa	7,00 €

Microsoft Excel
Pas de problème de correspondance trouvé sous la sélection
OK

Dans cet onglet, il est rappelé le montant des Charges BCA issus de l'onglet « 1.2 - BCA charges » et des produits BCA issus de l'onglet « 2.2 - BCA produits ». Ces informations permettent de calculer le total des charges nettes BCA (en excluant les Charges non incorporables et les produits non déductibles).

Montant Charges BCA	
Montant Produits BCA	

Charges non incorporables	
Produits non déductibles	

Total Charges nettes BCA	
-------------------------------------	--

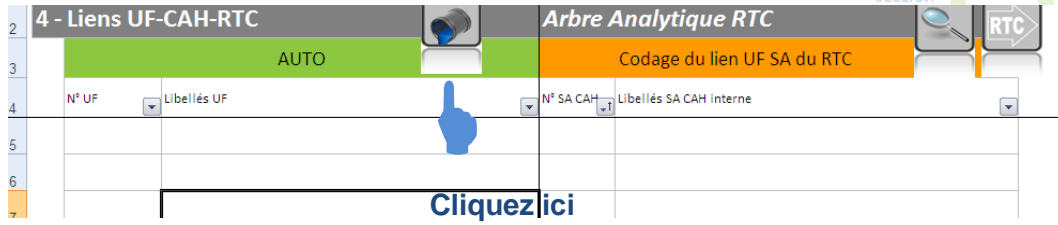
Vous avez ici deux possibilités :

- Vous n'avez pas le lien UF-SA du RTC de votre établissement dans un autre fichier excel => voir la diapositive « alimentation manuelle »,
- Vous avez le lien UF-SA du RTC de votre établissement dans un fichier excel => voir la diapositive « alimentation automatique ».

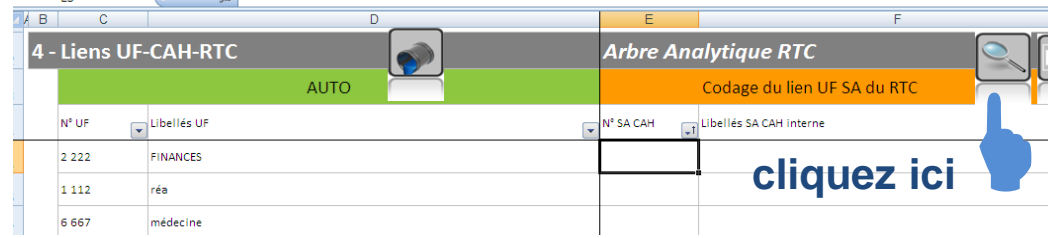
Onglet 4 : création du lien UF-SA - alimentation manuelle


On arrive sur un onglet vierge

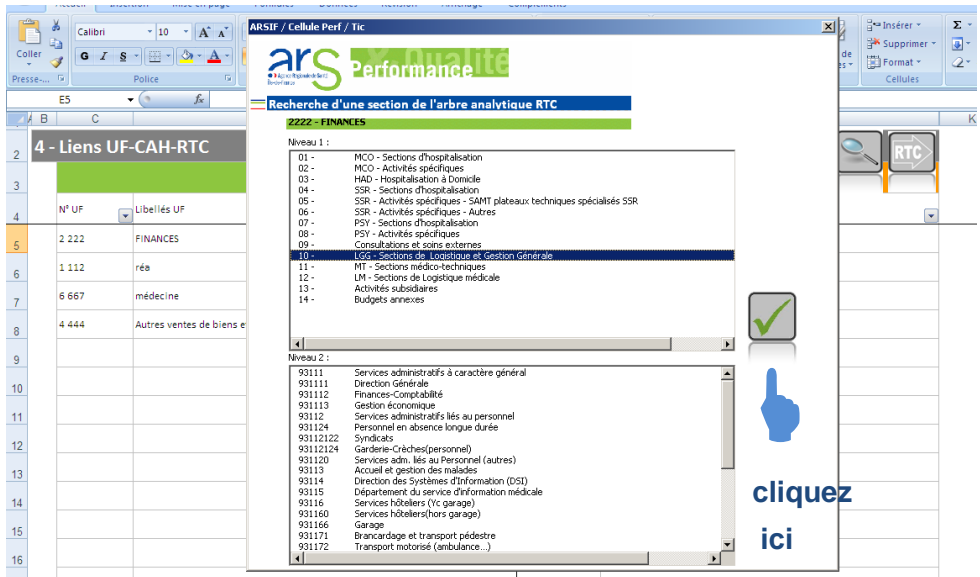
1. On obtient la liste des UF qui supportent des charges ou des produits dans la BCA totale normalisée **en cliquant sur le bouton**



2. On crée le lien UF-SA pour chaque UF, en se positionnant dans la colonne E, puis en choisissant la SA dans le menu déroulant proposé **lorsque vous cliquez sur le bouton**

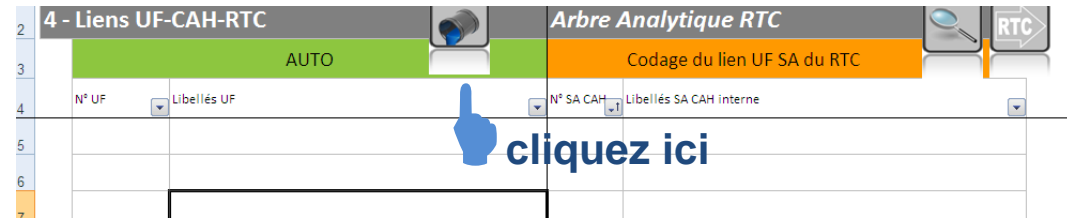


3. Quand la SA est choisie, cliquez sur le bouton  de validation puis recommencez pour chaque UF



On arrive sur un onglet vierge

1. On obtient la liste des UF qui supportent des charges ou des produits dans la BCA totale normalisée en cliquant sur le bouton



4 - Liens UF-CAH-RTC		Arbre Analytique RTC	
AUTO		Codage du lien UF SA du RTC	
N° UF	Libellés UF	N° SA CAH	Libellés SA CAH Interne
cliquez ici			

2. Copiez/collez les SA correspondantes aux UF. Attention, les SA que vous importez d'un autre fichier doivent être au bon format (celui de l'onglet B)

OU

Copiez/collez le lien UF-SA que vous aurez préalablement constitué. Attention à respecter le format demandé par le tableau, et à veiller à ce que les SA que vous importez soient au bon format (celui de l'onglet B)

Remarque :

L'arbre analytique utilisé dans TIC intègre les nouveautés relatives au découpage analytique introduites par le RTC 2014, notamment :

- Le typage des activités de MCO selon le mode de prise en charge : hospitalisation complète, semaine, jour, séances
- Isoler les unités de chirurgie ambulatoire dédiées
- SSR : isoler par mode de prise en charge, par âge des patients et par affection
- SAMT : définir, pour chacune, si elle est dédiée ou non à l'ambulatoire, et interne ou sous-traitée
- Typage des sections de restauration et blanchisserie (interne, totalement sous-traitée, partiellement sous-traitée)
- Psychiatrie : refonte du découpage dans le cadre du groupe de travail « mesure des coûts en psychiatrie » de l'ATIH

Pour des raisons d'automatisation, l'arbre analytique ainsi proposé dans TIC peut conduire à certaines SA « incohérentes » (exemple : réanimation médicale HJ). Ne pas hésiter à se référer aux documents officiels produits par l'ATIH sur l'arbre analytique en cas de doute.

Onglet 4 : lancement du Tab. des CDN (Charges Directes Nettes) du RTC



Quand l'ensemble des liens UF-SA est réalisé, vous pouvez lancer les étapes suivantes pour réaliser le tableau des CDN du RTC de la façon suivante :

4 - Liens UF-CAH-RTC		Codage du lien UF SA du RTC	
N° UF	Libellés UF	Libellés SA CAH interne	
2 222	FINANCES	Gestion économique	
1 112	réa	Réanimation Médicale et polyvalente - HC	
6 667	médecine	Médecine interne - HC	

Il est toujours possible de créer des UF « manuellement » si on s'aperçoit à cette étape que cela n'a pas été fait en amont.

Onglet 5.1 : le passage depuis l'onglet 4 a créé automatiquement la structure du tableau des CDN du RTC

En colonne, les libellés des SA du RTC, issues directement du lien UF-SA codé dans l'onglet 4

5.1 - Tab. théo CDN du RTC											
AUTO											
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire -	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie	Médecine générale - HC de semaine	Pédiatrie - HC	
						93112	932411;2;1	9324212;1;1	9341111;02	93412;01	93
2	H60211	Spécialiés pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à	A	10 628 102,81 €							
2	H60212	Spécialiés pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article	A	11 166 486,93 €							
2	H60213	Spécialiés pharmaceutiques sous ATU	A	166 304,80 €							
2	H60215	Produits sanguins	A	467 595,36 €							
2	H60216	Fluides et gaz médicaux	A	2 462,70 €							
2	H60217	Produits de base	A	17 335,24 €							
2	H60218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	103 125,58 €							

En ligne, la totalité des comptes issus de l'onglet 3 « BCA total normée »

Onglet 5.1 : l'application des règles de gestion du PCS

Pour lancer les calculs sur chaque compte avec l'application des règles du PCS

5.1 - Tab. théo CDN du RTC

cliquez ici

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire -	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie
					93112	932411;2;1	9324212;1;1
2	H60211	Spécialisés pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à	10 628 102,81 €				
2	H60212	Spécialisés pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article	11 166 486,93 €				

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

cliquez ici

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Hosp Médecine
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical			
2	H94224	Fournitures pour laboratoires			
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale			

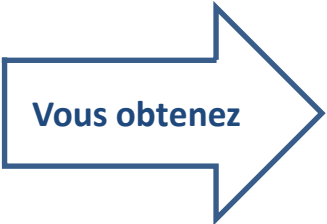
ARSIF / Cellule Perf / Tic
Cette macro va recalculer la feuille. Souhaitez-vous réellement continuer ?
Oui Non

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

Puis cliquez ici

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Montants totaux	Montants à retraiter	Hosp Médecine
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère			
2	H94224	Fournitures pour laboratoires			
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale			

ARSIF / Cellule Perf / Tic
L'opération est irréversible. Souhaitez-vous enregistrer le fichier avant de lancer la macro ?
Oui Non



5.1 - Tab. théo CDN du RTC

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire -	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie	Médecine générale - HC de semaine	Pédiatrie - HC	D
						93112	932411;2;1	9324212;1;1	9341111;02	93412;01	93411
2	H94211	Spécialisés pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à	A	183 964,73 €			40 288,76 €	31 269,22 €		6 507,73 €	
2	H94212	Spécialisés pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article	A	4 206,80 €							
2	H94213	Spécialisés pharmaceutiques sous ATU	A	42,48 €							
2	H94215	Produits sanguins	A	311 994,12 €			9 766,62 €	20 709,86 €	1 532,83 €	777,86 €	
2	H94216	Fluides et gaz médicaux	A	1 999,08 €			656,78 €	316,80 €			
2	H94217	Produits de base	A	392,34 €			59,92 €	306,60 €			
2	H94218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	95,41 €						57,88 €	
2	H94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	887 332,23 €			206 701,01 €	624 541,40 €		6 409,82 €	
2	H94222	Dispositifs médicaux d'abord	A	420 766,06 €			203 279,32 €	189 817,15 €		3 181,52 €	
2	H94223	Matériel et fournitures médico-	A	366 996,06 €			140 753,38 €	221 068,31 €		937,30 €	

2.2 - BCA produits 2.3 - Ecarts BC & BCA produits 3 - BCA totale Normée 4 - Liens UF-CAH-RTC 5.1 - Tab. théo CDN du RTC 6.1 - Tab. réel CDN pour RTC A.1 - PCS charges

Onglet 5.1 : les montants à retraiter

5.1 - Tab. théo CDN du RTC						
AUTO						
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel
						93112
3	H60262	Produits d'entretien	C	510 452,16 €	510 452,16 €	
3	H60263	Fournitures d'atelier	A	67 752,26 €		18 922,1
3	H602651	Fournitures de bureau	C			
3	H602652	Fournitures informatiques	B	15 243,43 €	15 243,43 €	
3	H602661	Couches, alèses et produits absorbants	A	547 956,59 €		
3	H602662	Petit matériel hôtelier	C	173 766,74 €	173 766,74 €	
3	H602663	Linge et habillement	C	265 609,35 €	265 609,35 €	

Note: A tooltip for H602662 indicates: 'Il manque certaines SA pour ventiler ce montant BCA Affecter le solde en 931113'



On obtient alors un tableau théorique, dans lequel pour chaque compte de charges ou de produits de la BCA totale normée, on a une règle de gestion qui a été appliquée selon l'un des 4 principes suivants :


- « Mode A » : Le compte suit les « conso UF », c'est-à-dire que pour imputer les charges de ce compte dans les SA de l'établissement on tient compte des montants qui ont été liquidés en cours d'année dans chacune des UF.
- « Mode B » : Le compte est intégralement imputé sur une SA définie par le guide (ex : *les fournitures informatiques sont imputées dans la SA DSIO*)
- « Mode C » : Le compte peut être imputé sur plusieurs SA ciblées mais le périmètre des SA autorisées est restreint par le guide, et on nous indique également la SA pour la gestion du solde. Dans le cas où ce solde n'est pas automatisable, le tableau nous indiquera un montant dans la colonne H intitulée « Montants à retraiter » qui devra être géré dans l'onglet « 6.1 tableau réel des CDN du RTC ». *Dans l'exemple, c'est le cas du compte H602662 et de son montant à retraiter pour 173 766€.*
- « Mode D » : La règle de gestion ne peut pas être automatisée et donc la totalité du montant est à affecter manuellement dans les SA pour ce compte (exemple du credit-bail)

Onglet 5.1 : La gestion du signe des comptes de produits

Si vous avez importé les produits dans le même « format » que les charges (charges et produits en positif, ou encore charges et produits en négatif), il faut modifier le signe des produits « P3 » selon les modalités décrites ci-dessous :

Exemple : ici les charges et les produits ont été renseignés avec un signe positif

5.1 - Tab. théo CDN du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regles	Montants totaux	Montants à retenir	Direction Générale	Réanimation Médicale et polyvalente - HC	M int	
						931111	93331;01	9341	
2	H6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et	A	6 000,00 €		2 000,00 €	3 000,00 €		
3	H6012	Achat stockés à caractère hôtelier et général	C	6 000,00 €		5 000,00 €	1 000,00 €		
1PNM	H63341	Participation des employeurs à l'effort de construction (spécificité ESPIC) pour le	A	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €			
P3	H70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Téléphone	C	7,00 €					

En cliquant sur le bouton  , on lance la macro qui va mettre les comptes de produits avec le signe inverse de celui présent dans le tableau. En cas d'erreur, on peut relancer ce bouton autant de fois que nécessaire afin de modifier de nouveau le signe affiché.

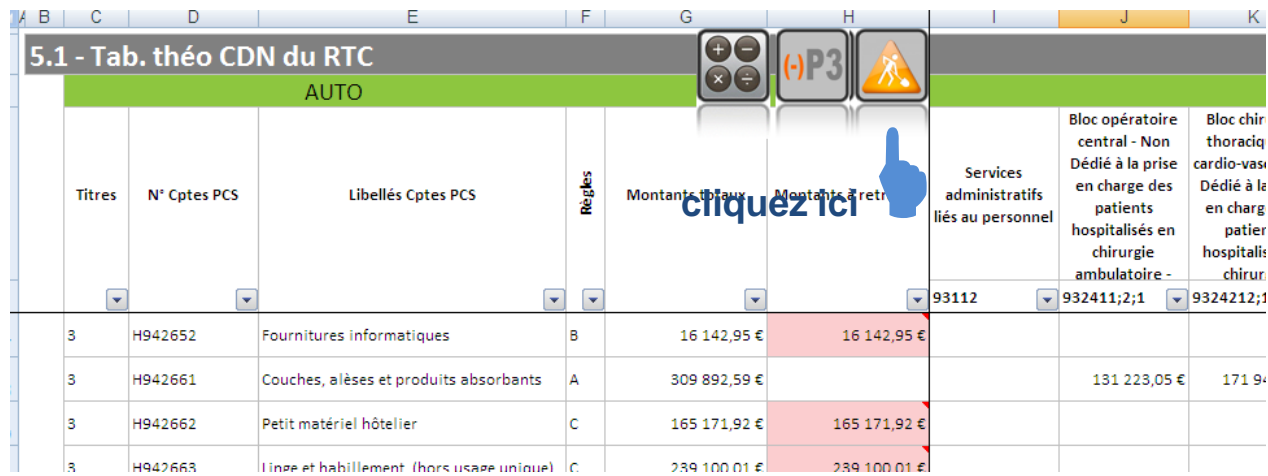
5.1 - Tab. théo CDN du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regles	Montants totaux	Montants à retenir	Direction Générale	Réanimation Médicale et polyvalente - HC	M int	
						931111	93331;01	93	
2	H6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et	A	6 000,00 €		2 000,00 €	3 000,00 €		
3	H6012	Achat stockés à caractère hôtelier et général	C	6 000,00 €		5 000,00 €	1 000,00 €		
1PNM	H63341	Participation des employeurs à l'effort de construction (spécificité ESPIC) pour le	A	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €			
P3	H70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Téléphone	C	-7,00 €					

Onglet 5.1 : le passage à l'onglet 6.1 pour réaliser le tableau réel des CDN du RTC

Dans l'onglet 5.1, on obtient un tableau de CDN du RTC théorique en appliquant strictement les règles du PCS et en conservant les données qui sont dans la BCA totale normalisée. 2 points sont alors à soulever concernant ce tableau théorique :

- Certaines règles de gestion des comptes ne peuvent pas être entièrement automatisées (cas C et D) ce qui implique qu'on a donc un montant dans la colonne à retraiter. Ce montant n'est imputé à aucune SA et devra donc être retravaillé manuellement dans l'onglet « 6.1 tableau réel des CDN du RTC ».
- Les écritures enregistrées dans les différentes UF en cours d'année par l'établissement, sur les charges et sur les produits, sont reprises sans aucun contrôle et/ou modification dans TIC. Pourtant il est courant que les enregistrements analytiques issus du système d'information nécessitent d'être corrigés. Il faut donc permettre des écriture manuelles pour modifier le tableau théorique des CDN du RTC.

Pour lancer la réalisation de l'onglet «6.1 tableau réel des CDN du RTC» :



Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants à retr	Montants à retr	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire -	Bloc chir thoraciq cardio-vasc Dédié à la en charg patier hospitalis chirurg
3	H942652	Fournitures informatiques	B	16 142,95 €	16 142,95 €			
3	H942661	Couches, alèses et produits absorbants	A	309 892,59 €			131 223,05 €	171 94
3	H942662	Petit matériel hôtelier	C	165 171,92 €	165 171,92 €			
3	H942663	linge et habillement (hors usage unique)	C	239 100,01 €	239 100,01 €			

Onglet 6.1 : Le tableau réel des CDN du RTC

C'est le dernier onglet de l'outil, l'ensemble des étapes théoriques ont été réalisées auparavant.

Il reste maintenant à faire les modifications en mode manuel pour réaffecter dans les SA les charges et les produits en lien avec la réalité de l'activité quand cela est nécessaire.

Le tableau réel des CDN du RTC est mis en forme à la manière du RTC. En jouant avec les objets + et – sur la gauche du fichier Excel vous pouvez afficher l'ensemble des lignes ou bien au contraire les regrouper.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients	gér
						93112	932411;2;1	9324212;1;1	934
+		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		562 164,37 €	4 867,78 €	3 812 142,28 €	
+		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €	14 722 688,32 €		732 327,24 €	1 315 199,46 €	
+		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €	22 996 885,13 €	33,79 €	170 331,96 €	224 955,03 €	
+		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €	8 181 837,22 €		2 204,77 €	14 601,55 €	
+		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles							
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		97 530 499,38 €	45 901 410,67 €	562 198,16 €	909 731,75 €	5 366 898,32 €	

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, la gestion des montants à retraiter

Exemple : la règle de gestion du compte H94224 est l'imputation des dépenses sur les SA laboratoires et/ou anapath. Les autres SA ne sont pas autorisées et donc les factures qui ont été liquidées sur des UF qui ne sont pas en lien avec ces 2 SA ne vont pas pouvoir être imputées directement. On a donc ici un solde à gérer de 1 720 093 €.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA	€	MODIF
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des hospitalisés en	Bloc chir thoraciq cardio-vasi Dédié à la en charg patier	
						93112	932411;2;1	9324212;1	
2	H94216	Fluides et gaz médicaux	A	1 999,08 €			656,78 €	31	
2	H94217	Produits de base	A	392,34 €			59,92 €	30	
2	H94218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	95,41 €					
2	H94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	887 332,23 €			206 701,01 €	624 54	
2	H94222	Dispositifs médicaux d'abord	A	420 766,06 €			203 279,32 €	189 81	
2	H94223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	366 996,06 €			140 753,38 €	221 08	
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €				
2	H94225	Fournitures d'endoscopie	C	264 138,33 €	264 138,33 €				
2	H942261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 404 940,24 €	2 404 940,24 €				

Il manque certaines SA pour ventiler ce montant

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 1)

Il faut créer une ligne « modif » pour imputer manuellement, selon les informations que l'on détient en interne, les charges (ou les produits) du montant à retraiter. Pour créer une « modif » il faut se positionner sur le compte à travailler (colonne D) et cliquer sur le bouton



6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO							+ SA	€ MODIF	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chir thoracique cardio-vas Dédié à la prise en charge patient
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter						
2	H94216	Fluides et gaz médicaux	A	1 999,08 €				93112	656,78 €	31	
2	H94217	Produits de base	A	392,34 €					59,92 €	30	
2	H94218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	95,41 €							
2	H94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	887 332,23 €					206 701,01 €	624 541,40 €	
2	H94222	Dispositifs médicaux d'abord	A	420 766,06 €					203 279,32 €	189 817,15 €	
2	H94223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	366 996,06 €					140 753,38 €	221 068,31 €	
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €						
2	H94225	Fournitures d'endoscopie	C	264 138,33 €	264 138,33 €						
2	H942261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 404 940,24 €	2 404 940,24 €						

cliquez ici

Il manque certaines SA pour ventiler ce montant

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO							+ SA	€ MODIF	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire Dédié à la prise en charge des patients
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter						
2	H94216	Fluides et gaz médicaux	A	1 999,08 €				93112	656,78 €	316,80 €	
2	H94217	Produits de base	A	392,34 €					59,92 €	306,60 €	
2	H94218	Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical	A	95,41 €							
2	H94221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	887 332,23 €					206 701,01 €	624 541,40 €	
2	H94222	Dispositifs médicaux d'abord	A	420 766,06 €					203 279,32 €	189 817,15 €	
2	H94223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	366 996,06 €					140 753,38 €	221 068,31 €	
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €						
	MODIF										
2	H94225	Fournitures d'endoscopie	C	264 138,33 €	264 138,33 €						

Une ligne s'est insérée ici

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 2)

Dans la ligne créée, le principe est d'annuler le montant à retraiter comme ci-dessous en inscrivant le montant souhaité en négatif :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO							+ SA	€	MODIF
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	
						93112			
2	H60221	Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligature, sutures, pansements	A	1 379 219,17 €					
2	H60222	Dispositifs médicaux d'abord	A	2 619 600,60 €					
2	H60223	Matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile	A	816 496,59 €					
2	H60224	Fournitures pour laboratoires	C		1 720 093,61 €				
	MODIF				-1 720 093,61 €				
2	H60225	Fournitures d'endoscopie	C	261 225,48 €	261 225,48 €				

Puis de libeller clairement l'imputation à réaliser, et mettre manuellement dans les SA adéquates le montant souhaité.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO							+ SA	€	MODIF
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Regles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	
						93112			
2	H60224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €				
	MODIF	Imputation des charges de ce compte à 90 % sur les labos et à 10 % sur l'anapath			-1 720 093,61 €		1 548 084,25 €	172 009,36 €	
2	H60225	Fournitures d'endoscopie	C	261 225,48 €	261 225,48 €				
2	H602261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 394 412,07 €	2 394 412,07 €				
2	H602268	Autres DMI	C	1 349 956,64 €	1 349 956,64 €				
2	H60227	Fournitures de dialyse	A	781 092,69 €					

Tant que l'ensemble des nouvelles imputations n'est pas égal au montant à retraité, le montant total reste rouge. Si tout est OK on est dans le cas du tableau ci-dessus.

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 3)



Vous pouvez aussi créer 2 lignes de modifications si cela vous semble plus clair. Reprenons l'exemple précédent en créant ces 2 lignes qui vont permettre de détailler les répartitions du montant à retraiter, ici sur les labos et l'anapath :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA	€			
AUTO							MODIF				
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapath-Pathologie	Bloc opératoire central Dédié à en charge patiente hospital		
						93112				932411:2	
2	H60224	Fournitures pour laboratoires	C	1 720 093,61 €	1 720 093,61 €						
	MODIF	Imputation des charges de ce compte à 90 % sur les labos			-1 548 084,25 €		1 548 084,25 €				
	MODIF	Imputation des charges de ce compte à 10 % sur l'anapath			-172 009,36 €			172 009,36 €			
2	H60225	Fournitures d'endoscopie	C	261 225,48 €	261 225,48 €						
2	H602261	DMI figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7	C	2 394 412,07 €	2 394 412,07 €						
2	H602268	Autres DMI	C	1 349 956,64 €	1 349 956,64 €						
2	H60227	Fournitures de dialyse	A	781 092,69 €							
2	H60228	Autres fournitures médicales	A	177 077,91 €						20	
		Spécialités pharmaceutiques sans AMM esp									

Onglet 6.1 : 1^{ère} phase, les montants à retraiter (suite 4)

Quand toutes les modifications pour les montants à retraiter ont été réalisées, on obtient un tableau en mode plié qui n'indique plus de montant dans la colonne H, comme dans le visuel ci-dessous

Pour rappel voici le visuel **avant** toute modification des montants à retraiter

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA	€			
AUTO											
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients	gér		
						93112	932411;2;1	9324212;1;1	934		
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €			562 164,37 €	4 867,78 €	3 812 142,28 €		
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €	14 722 688,32 €			732 327,24 €	1 315 199,46 €		
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €	22 996 885,13 €	33,79 €	170 331,96 €	224 955,03 €			
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €	8 181 837,22 €		2 204,77 €	14 601,55 €			
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles									
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		97 530 499,38 €	45 901 410,67 €		562 198,16 €	909 731,75 €	5 366 898,32 €		

Et voici le visuel **après** avoir effectué toutes les modifications sur les montants à retraiter. La colonne H est vide.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA	€			
AUTO											
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Services administratifs liés au personnel	Bloc opératoire central - Non Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire - Dédié à la prise en charge des patients	gér		
						93112	932411;2;1	9324212;1;1	934		
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €			562 164,37 €	4 867,78 €	3 812 142,28 €		
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €				732 327,24 €	1 315 199,46 €		
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €		33,79 €	170 331,96 €	224 955,03 €			
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €			2 204,77 €	14 601,55 €			
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles									
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		97 530 499,38 €			562 198,16 €	909 731,75 €	5 366 898,32 €		

Vous pouvez alors passer aux modifications suivantes, celles qui concernent les imputations en erreur et qui nécessitent donc de modifier les montants entre les SA...

Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés

Si vous avez des erreurs d'imputation dans les charges et/ou les produits par SA, vous allez procéder à des modifications successives pour chaque compte (ou regroupement de comptes pour le personnel) afin de produire des charges directes nettes qui seront le reflet de la réalité des coûts de chaque secteur.

Dans l'exemple ci-dessous, après application des différentes étapes de la CAH, on peut remarquer que la SA «Gastro Entérologie - HC de semaine» ne supporte aucune charge de titre 1 PM (Personnel Médical), ce qui n'est pas normal car cette activité se fait forcément avec du personnel médical.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA	€				
AUTO							MODIF					
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter		Dermato- vénérologie - Séances	Gastro- entérologie - HC	Gastro- entérologie - HC de semaine	Pne (indit HC c		
							9341314;05	9341324;01	9341324;02	9341		
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €			312 876,32 €	852 103,74 €				
		Dont Personnel Médical		5 461 311,75 €			312 876,32 €	699 055,01 €				
		Dont Personnel Non Médical		14 250 590,82 €				153 048,73 €				
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €			35 560,78 €	151 042,00 €	2 298,02 €			
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €			84,84 €	1 917,88 €				
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €			178,20 €	796,38 €				
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles										
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-) RT3		97 590 499,38 €			349 799,14 €	1 005 950,00 €	2 298,02 €			

Onglet 6.1 : 2^{nde} phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 1)

Dans la suite de l'exemple, vous devez créer la ou les lignes de modification qui vont permettre d'imputer des charges de T1 PM dans la SA Gastro-entérologie semaine en les ôtant de la ou des SA où elles ont été imputées indument.

Après avoir déplié le total des charges de T1 PM, on crée une nouvelle ligne en se positionnant sur la case indiquée Multiples (colonne D) qui regroupe l'ensemble des comptes de T1 PM pour ne pas avoir à faire de nombreuses écritures manuelles mais une seule pour l'ensemble des T1 PM (idem pour les charges de T1 PNM)

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

+ SA € MODIF

Titres N° Cptes PCS Libellés Cptes PCS Règles Montants totaux Montants à retraiter

9341314;05 9341324;01 9341324;02 9341

Titre 1 : Charges de personnel 19 711 902,57 € 312 876,32 € 852 103,74 €

Dont Personnel Médical 5 461 311,75 € 312 876,32 € 699 055,01 €

1PM Multiples Multiples 5 461 311,75 € 312 876,32 € 699 055,01 €

cliquez ici

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

+ SA € MODIF

Titres N° Cptes PCS Libellés Cptes PCS Règles Montants totaux Montants à retraiter

9341314;05 9341324;01 9341324;02 9341

Titre 1 : Charges de personnel 19 711 902,57 € 312 876,32 € 852 103,74 €

Dont Personnel Médical 5 461 311,75 € 312 876,32 € 699 055,01 €

1PM Multiples Multiples 5 461 311,75 € 312 876,32 € 699 055,01 €

MODIF

Onglet 6.1 : 2^{nde} phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 2)

Dans la ou les lignes créées, on va venir modifier les charges de la ou des SA où elles ont été imputées à tort pour les mettre sur la SA dans laquelle on souhaite les voir affectées.

On libelle clairement la ou les imputations à réaliser, et on met dans la ou les SA adéquates le montant souhaité.

Tant que l'ensemble des nouvelles imputations n'est pas égal au montant à retraité, le montant total reste rouge.

Quand les charges sont ôtées des SA initiales et que toutes les modifications sont OK, le montant repasse dans une couleur normale comme ci-après.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA	€	MODIF
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Gastro-entérologie - HC	Gastro-entérologie - HC de semaine	Pneum (indiffé HC de s	
						9341324:01	9341324:02	9341331	
		Titre 1 : Charges de personnel		19 781 808,07 €		852 103,74 €	69 905,50 €		
		Dont Personnel Médical		5 531 217,25 €		699 055,01 €	69 905,50 €		
1PM	Multiples	Multiples		5 531 217,25 €		699 055,01 €			
	MODIF	Réaffectation en Gastroentérologie semaine de 10 % des charges de PM de Gastroentérologie HC					69 905,50 €		
		Dont Personnel Non Médical		14 250 590,82 €		153 048,73 €			

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC							+ SA	€	MODIF
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Dermato-vénérologie - Séances	Gastro-entérologie - HC	Gastro-entérologie - HC de semaine	P (in H)
						9341314:05	9341324:01	9341324:02	9341331
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		312 876,32 €	782 198,24 €	69 905,50 €	
		Dont Personnel Médical		5 461 311,75 €		312 876,32 €	629 149,51 €	69 905,50 €	
1PM	Multiples	Multiples		5 461 311,75 €		312 876,32 €	699 055,01 €		
	MODIF	Réaffectation en Gastroentérologie semaine de 10 % des charges de PM de Gastroentérologie HC					-69 905,50 €	69 905,50 €	

Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 3)

Il est également possible de rajouter une SA afin de réaliser les modifications souhaitées. Pour cela l'utilisateur doit se positionner (ligne 4) dans la cellule où l'on souhaite que la SA soit créée (la SA sera insérée à droite de la cellule sélectionnée si celle-ci n'est pas vide) puis cliquer sur **+ SA**.

Lorsque qu'une SA n'a aucun montant d'affecté, elle apparaît en rose (comme ci-dessous) :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Chirurgie digestive - HC	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire - HC	Orthopédie - HC	
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		985 030,26 €	2 387 255,78 €		
		Dont Personnel Médical		5 461 311,75 €		830 244,95 €	850 950,29 €		
		Dont Personnel Non Médical		14 250 590,82 €		154 785,31 €	1 536 305,49 €		
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €		45 577,70 €	231 634,95 €		
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €		339,57 €	6 034,52 €		
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €					
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles							
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		97 530 499,38 €		1 030 947,53 €	2 624 925,25 €		

Remarque :

Lorsque qu'une SA est ajoutée, elle apparaît en violet.

Puis une fois que la SA est modifiée, elle apparaît en vert.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC									
AUTO									
Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Chirurgie digestive - HC	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire - HC	Orthopédie - HC	
		Titre 1 : Charges de personnel		19 711 902,57 €		985 030,26 €	2 387 255,78 €	994 855,74 €	
		Titre 2 : Charges à caractère médical		45 636 405,14 €	14 722 688,32 €	45 577,70 €	231 634,95 €	132 542,85 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		23 982 573,55 €	22 996 885,13 €	339,57 €	6 034,52 €	208,69 €	
		Titre 4 : Charges à caractère financier		8 199 618,12 €	8 181 837,22 €				
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles							
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		97 530 499,38 €	45 901 410,67 €	1 030 947,53 €	2 624 925,25 €	1 127 607,28 €	

A cette étape, il y a une vigilance particulière à avoir sur les points suivants :

Dans les SA LGG :

- Les charges de T1 PM ne doivent a priori pas être présentes dans la plupart de ces SA, sauf DIM, parfois services administratifs à caractère général et services administratifs liés au personnel
- Les charges de T2 ne doivent a priori pas être présentes dans la plupart de ces SA

Dans les SA MT :

- Les charges de T1 PM doivent a priori être présentes dans la plupart de ces SA
- Les charges de T2 du bloc et de l'imagerie ne doivent pas comprendre les charges liées aux DMI

Dans les SA LM :

- Les charges de T2 de la pharmacie ne doivent pas correspondre :
 - Ni aux consommations des services
 - Ni aux achats de (ou effectués pour) la SA rétrocession.
- Les charges de T2 de la pharmacie doivent correspondre uniquement aux périmés et aux consommations de la pharmacie.

Dans les SA Activités subsidiaires et CRPA :

- Vérifier que des charges n'ont pas été oubliées, car imputées par erreur sur d'autres SA, aux vues des recettes affichées dans ces SA
- La SA rétrocession doit supporter les charges de T2 d'achat des médicaments qui seront diminuées des recettes de titre 3 déductibles

Dans les SA activités spécifiques :

- Vérifier que ces SA ont les charges et les recettes en lien avec les activités décrites. Souvent les charges de personnel PM et PNM sont largement inférieures à la réalité par manque de finesse dans l'imputation des personnels dans les fichiers sources. Il faudra donc connaître le temps passé par chacun en lien avec le fonctionnement des ces SA afin de créer les modifications nécessaires.

Dans les SA consultations :

- Les charges de T1 PM doivent être présentes dans ce type de SA, pour un montant et un nombre d'ETPR cohérent avec le fonctionnement de ce secteur.
- Les charges de T2 ne doivent a priori pas être démesurées

La version précédente de l'outil prévoyait une alimentation directe des onglets du RTC à partir du TIC.

Néanmoins, cette année, les nouveautés du RTC 2014 (découpage analytique propre à chaque établissement, remplissage facultatif au niveau des comptes...) rendent impossible cette fonctionnalité.

Il est donc conseillé, une fois l'ensemble des étapes du TIC réalisées :

- soit d'éditer et de recopier manuellement les montants
- soit de les « copier-coller valeurs »

Nous avons bien conscience de la contrainte que cela représente mais cela ne modifie que peu, à notre sens, l'intérêt de l'outil.





Quoi qu'il en soit, des réflexions sont en cours pour automatiser, lors de la campagne 2015, ce transfert du tableau des charges directes nettes vers le logiciel support du RTC.

Annexe 2 : pour remettre l'outil à zéro

Si vous souhaitez remettre à zéro l'outil, il vous suffit de lancer la macro qui va vider les différents onglets en suivant la procédure ci-dessous :

Aller dans l'onglet avant-propos
Cliquez sur le bouton



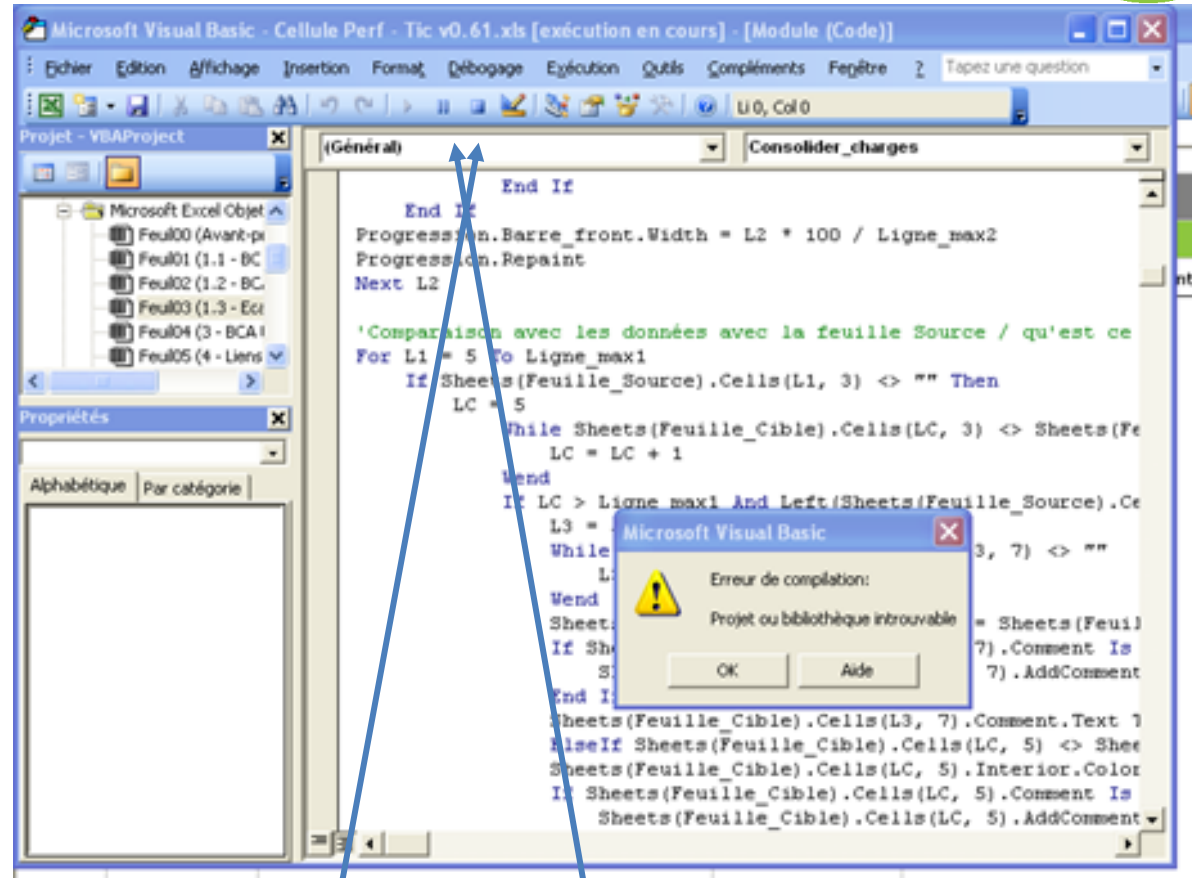
 L'aide à la formalisation du TAC pour le RTC 2014	 <i>Outil Tic V6.14</i>
L'objectif de l'outil Le TIC est un outil à disposition des établissements de santé. Il a pour objectif de faciliter la réalisation du Tableau Analytique Commun (prévu par le guide de comptabilité analytique hospitalière de 2011) dans l'optique de produire le Retraitement comptable (RTC). C'est également un outil qui se veut pédagogique pour mieux comprendre la logique de cet exercice de comptabilité analytique. Il a été mis à jour des nouveautés du RTC 2014. Il est accompagné d'un mode d'emploi (disponible sur le site de la DGOS : http://www.sante.gouv.fr/comptabilite-analytique-hospitaliere.html) pour vous accompagner dans sa prise en main.	
<p>Remise à zéro de l'outil => </p> <p>cliquez ici </p>	

Répondez « oui » à la question « cette macro va recalculer la feuille. Souhaitez vous réellement continuer »

Répondez de nouveau « oui » à la question « l'opération est irréversible. Souhaitez-vous enregistrer le fichier avant de lancer la macro ? »

Annexe 3 : La gestion des « bugs » connus

Si vous avez cet écran qui apparaît



La procédure à suivre est la suivante :

- Cliquez sur OK
- Arrêter la macro en cliquant sur le bouton stop
- Aller dans outil, puis référence et décocher manquant
- Aller dans débogage, puis compiler VBA project
- Relancer la macro avec le bouton « play »

- Il est vivement conseillé de se reporter au guide méthodologique de comptabilité analytique hospitalière afin de traiter les problématiques de stocks et de remboursement des frais CRPA.
- De manière générale, référez-vous au guide RTC et à la documentation disponible sur le [site de l'ATIH](#)
- Pour cette version du TIC, certains onglets ont été sciemment masqués par rapport à la version précédente. Pour une bonne utilisation de l'outil, il est impératif de ne pas les afficher, et de ne pas modifier les macros réalisées.
- En cas de difficulté, vous pouvez contacter Gaëlle Quily, de l'ARS Ile de France, par mail : gaelle.quily@ars.sante.fr